

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE DES ANIMATIONS CULTURELLES À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ABBAYE-NELSON MANDELA À CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre des animations culturelles de la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela à Créteil, l'établissement public territorial organise des manifestations à destination des usagers du réseau des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour animer certaines de ces rencontres ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de 13 services est créée pour l'intervention d'un conteur musicien dans le cadre des animations culturelles de la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela à Créteil le 7 novembre 2018.

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 910€ nets (neuf cent dix euros) soit 1132,30€ bruts (mille cent trente-deux euros et trente centimes).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/11/18
Accusé réception le	06/11/18
Numéro de l'acte	DC2018/723
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180920-lmc15434-AU-1-1

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 6 novembre 2018.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/11/18
Accusé réception le	06/11/18
Numéro de l'acte	DC2018/723
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180920-lmc15434-AU-1-1